

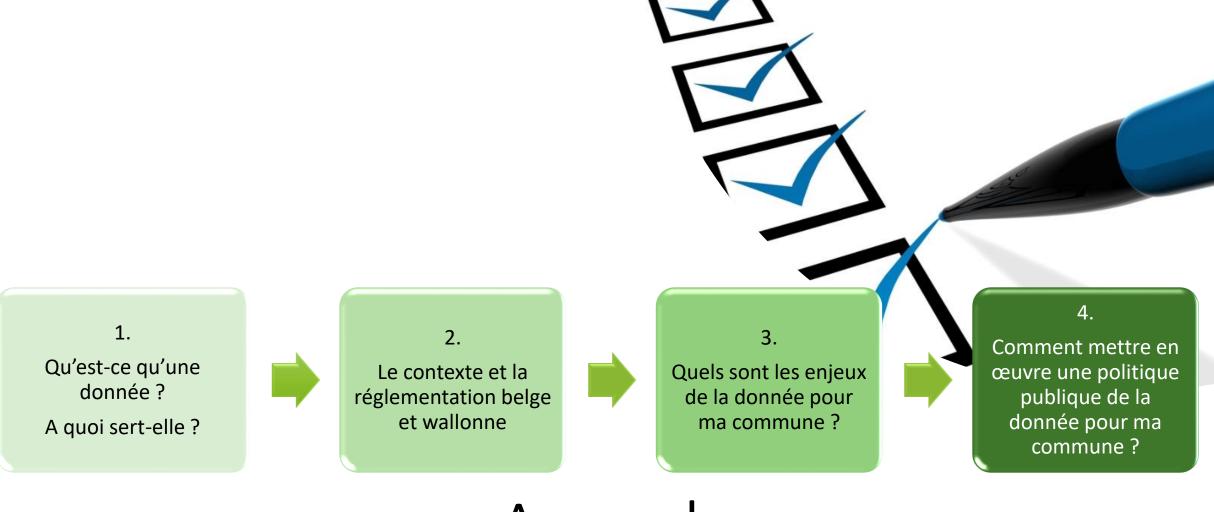
Comment mettre en place une politique publique de la donnée ?

Des enjeux stratégiques aux démarches opérationnelles

Nicolas Installé, Directeur Exécutif de FuturoCité







Agenda







1. Qu'est-ce qu'une donnée ?





Qu'est-ce qu'une donnée ?

- Littéralement : la donnée est «ce qui est connu et admis, et qui sert de base, à un raisonnement, à un examen ou à une recherche» (https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/d efinition-donnee/)
- Une donnée est un élément défini et isolable : elle est constituée à partir de règles ou de catégories communément admises (mesure, classification...).
- La donnée revêt de nombreuses formes, physiques ou immatérielles : note, post-it, relevé de capteurs, formulaire de saisie, rapport, coordonnée GPS, carte,...





Qu'est-ce qu'une donnée?

- Par extension dans le domaine technique : «Ensemble des indications enregistrées en machine pour permettre l'analyse et/ou la recherche automatique des informations» (Cros-Gardin 1964).
- Une donnée n'a pas de sens en soi. Une donnée sert de base à une analyse ou permet de réaliser une recherche.
 - C'est un élément brut, qui n'a pas encore été interprété, mis en contexte.
 - L'information se distingue de la donnée par le fait qu'elle est mise en contexte.





- Les données sont qualifiées de « **publiques** » lorsqu'elles sont produites ou collectées ou reçues par l'Etat, une collectivité territoriale, un organe parapublic ou un délégataire dans le cadre de ses activités de service public.
- La donnée publique recouvre les dossiers, rapports, études, comptes rendus, procès-verbaux, statistiques, instructions, circulaires, notes et réponses, correspondances, avis, prévisions, décisions, y compris les codes source.
- Les différents acteurs publics ou privés rassemblent et structurent des données qui leur servent à mener des missions de service public.

Qu'est-ce qu'une donnée <u>publique</u>?







Les données publiques confiées à un délégataire ou produites par un délégataire sont souvent l'objet de tensions entre la collectivité et ce délégataire qui peuvent être surmontées par l'insertion de clauses particulières dans les conventions (ex : clauses de retour) et par un suivi du délégataire.





Un peu de terminologie

Données fermées Closed data	Données semi-ouvertes Shared data	Données ouvertes Open data	
Données souveraines et stratégiques Données cryptées Informations personnelles	Données partagées entre des partenaires	Données librement accessibles à tous et réutilisables (gratuitement ou non)	Degré d'accessibilité à la donnée
Accessibilité strictement limitée (interne)	Accessibilité limitée à un groupe fermé d'utilisateurs	Horaires des transports Disponibilité des services publics Info trafic Statistiques économiques Prix du foncier 	La synthèse en 10 principes de la SUNLIGHT FOUNDATION
Contrats de travail Fichiers clients Dossiers médicaux 	Données entre administrations (ex : données sociales, fiscales, d'urbanisme,)		Les données ouvertes sont (ou devraient êtr 1. Complètes 2. Primaires 3. Fraîches 4. Accessibles 5. Lisibles par les machines 6. Accessibles sans discrimination 7. Disponibles dans des formats ouve 8. Disponibles sous licence ouverte



→ Sécurité / traçabilité



→ Ouverture

9. Accessibles de façon pérenne en ligne

10. Sans coût d'utilisation

→ Authentification

Les principes de la donnée ouverte

La synthèse en 10 principes de la



Les données ouvertes sont (ou devraient être) :

- 1. Complètes
- 2. Primaires
- Fraîches
- 4. Accessibles
- 5. Lisibles par les machines
- 6. Accessibles sans discrimination
- 7. Disponibles dans des formats ouverts
- 8. Disponibles sous licence ouverte
- 9. Accessibles de façon pérenne en ligne
- 10. Sans coût d'utilisation





Un peu de terminologie (suite)

Métadonnée

- Donnée servant à définir ou décrire une autre donnée quel que soit son support (papier ou électronique).
- Exemple : associer une coordonnée GPS à une photo.

• Big data

- Littéralement, « mégadonnée » = grosses données ou encore données massives.
- Désigne un ensemble très volumineux de données qu'aucun outil classique de gestion de base de données ou de gestion de l'information ne peut vraiment travailler.

Smart data

- Concept différent du Big Data, reposant principalement sur l'analyse de données en temps réel.
- Désigne une approche de l'analyse de données consistant à analyser directement les données à la source, sans avoir besoin de les transmettre vers un système centralisé, pour permettre de prendre des décisions immédiatement.
- Le terme « Smart » fait référence à l'intelligence de ce concept, mais aussi au fait que cette approche soit souvent liée à l'Internet des Objets (IoT) et aux capteurs des objets connectés (smart things)





L'ouverture des données territoriales : pour quels besoins ?



Entreprises privées, développeurs

- Développer des services, des applications web ou mobiles
- Améliorer, enrichir les services et produits existants
- S'entraîner à manipuler des bases de données et apprendre



Analystes, journalistes, infographistes, chercheurs

- Commenter, expliquer, éclairer sur les politiques publiques mises en œuvre sur un territoire
- Communiquer autour d'un territoire, d'un patrimoine, d'une politique
- Créer, inventer des nouvelles formes de représentation des données



Associations et mouvements citoyens

- Comprendre les politiques publiques
- Mieux vivre leur territoire au quotidien
- Participer aux processus décisionnels sur le territoire
- Restaurer le lien de confiance entre les administrations et les administrés
- Contribuer à l'enrichissement du patrimoine informationnel public







L'ouverture des données territoriales : pour quels besoins ?



Les services publics, premiers bénéficiaires de l'ouverture des données !

- Décloisonnement, transversalité, collaboration inter-services
- Développement de nouveaux projets et services
- Enrichissement des politiques publiques
- Aide à la décision des élus
- Co-production avec les usagers





Renforcer la transparence de l'action publique

- Budgets
- Dépenses
- Elections
- Subventions
- Délibérations
- Coûts des prestations
- Sécurité publique
- etc





- Espaces publics et naturels
- Patrimoine
- Equipements
- Voirie
- Cartographie
- Information socio-démographique
- Statistiques économiques
- etc

Donner accès à une meilleure connaissance du territoire





Développer les services, soutenir l'économie locale et favoriser l'attractivité du territoire

- Améliorer la qualité des services rendus aux publics
- Participer aux actions en faveur du développement durable
- Développer la dynamique d'innovation
- Renforcer l'attractivité du territoire
- etc





- Simplifier et fluidifier les échanges interservices à partir des données ouvertes, dans des formats normalisés
- Favoriser la mutualisation entre collectivités pour abaisser les coûts de conception des services
- etc

Mutualiser et améliorer les échanges au sein de l'organisation et entre différents acteurs publics





Renforcer la transparence de l'action publique

Donner accès à une meilleure connaissance du territoire

Développer les services, soutenir l'économie locale et favoriser l'attractivité du territoire Mutualiser et améliorer les échanges au sein de l'organisation et entre différents acteurs publics





L'ouverture aux données publiques : la réutilisation

Pour répondre à ces attentes, les **réutilisateurs** sont demandeurs :

- De données, les plus transparentes possible, sur toutes les thématiques, sans « censure »
- D'un accès facilité aux flux de données, mis à jour et automatique
- De formats de données variés, faciles à exploiter et interopérables
- De conditions de réutilisation les plus libres possible (gratuité, licence type et compatible à l'international)
- Des interlocuteurs identifiés avec qui échanger au sein des collectivités productrices
- De données fiables, exhaustives et actualisées pour garantir la qualité de service





Exemples de réutilisation de données ouvertes (1)



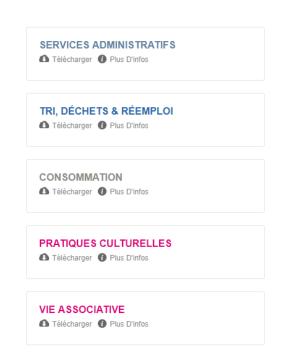
budget rennes



Bonplanlocal



melcome



cartoquartiers





Exemples de réutilisation de données ouvertes (2)



geovelo



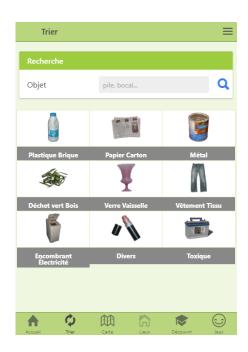
handimap



qui dit miam!



vcub predict'



mieux trier

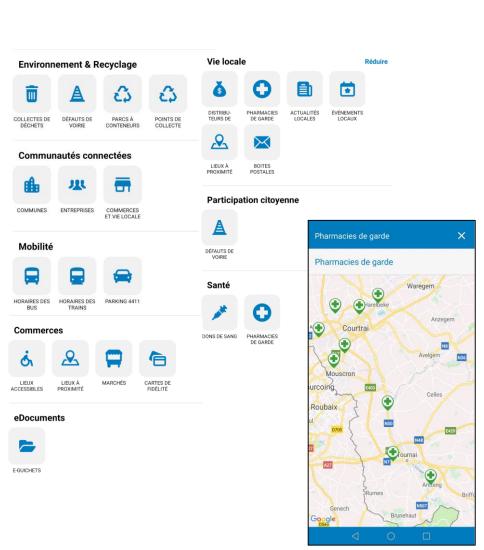




Exemples de réutilisation de données ouvertes (4)



Wallonie en poche est un agrégateur de microservices mobiles du territoire wallon, basé sur l'exploitation des Open Data territoriales qui a pour principale mission de soutenir l'économie numérique de proximité.



CATÉGORIES	MICROSERVICES
INFORMATION CITOYENNETÉ	Notifications informatives des conseils de quartier $\!\!\!/$ réunions de concertation, évènements, etc.
	Visualisation des agendas locaux
	Informations sur les menus de la cantine scolaire (Par exemple: Nantes dans ma Poche)
	Démocratie locale
RELATION CITOYEN	Demande de documents
	Suivi de documents / État des demandes en cours
	Prise de rendez-vous avec les services administratifs
	Demande d'intervention auprès des services techniques
SERVICES ET POINTS D'INTÉRÊTS	Réservation et paiement activités scolaires ou peri-scolaires (repas, plaines de jeux, etc.)
	Points d'intérêts : visions cartographique et thématique
	Informations pratiques sur les équipements sportifs (piscines, etc.) et les équipements culturels (bibliothèques, etc.)
	Informations pharmacie de garde
INFORMATIONS MOBILITÉ	Informations générales sur l'état du trafic
	Informations spécifiques (Par exemple: le passage du bibliobus)
	Informations ramassage des ordures
	Informations liste des travaux
INFORMATIONS MOBILITÉ	Signalement d'incidents sur la voie publique
	Paiement dématérialisé du stationnement
	Notifications push pour diffusion d'informations du commerçant, offres promotionnelles si souhaitées, etc.
	Informations sur les horaires d'ouverture des commerces
SOCIAL / COMMUNAUTÉ	Bouger ensemble (Par exemple: «Nantes dans ma poche»)
	Vie associative réseaux de quartiers (Par exemple: «Bordeaux en poche»)





A retenir!



Les données publiques sont diverses et peuvent prendre différentes formes et formats.



L'ouverture des données est un élément essentiel d'une politique de la donnée publique : transparence, accès et développement des services, réduction des coûts,...



Pas de services, ni de développement technologiques sans données!



La sécurité est indispensable pour assurer la qualité des échanges de données et la protection des données personnelles.







2. Le contexte et la réglementation belge et wallonne





Directive européenne 2013/37/UE49



Stratégie fédérale d'open data (24 juillet 2015)



Transposition de la directive européenne au niveau fédéral (loi du 4 mai 2016)



Décret commun Région Wallonne / Communauté française relatif à l'ouverture des données du secteur public (12 juillet 2017)

L'Open Data repose sur la directive européenne 2013/37/UE49 appelée Public Sector Information

- **Objectif principal :** favoriser l'innovation et la création de valeur par la réutilisation de documents provenant des institutions publiques, sous forme de données, tout en offrant à chacun un accès non discriminatoire à celles-ci.
- La directive implique :
 - L'obligation de rendre réutilisables tous les documents des services publics
 - L'élargissement du champ d'application aux bibliothèques, y compris les bibliothèques universitaires, aux musées et aux archives
 - Une plus grande transparence
 - L'encouragement à l'utilisation de licences ouvertes
 - L'utilisation de formats open source, lisibles par machine, avec des métadonnées facilement ré-exploitables
 - Des redevances de mise à disposition et de diffusion transparentes et limitées si possible aux coûts marginaux de reproduction. Lorsque des redevances supérieures aux coûts marginaux sont appliquées, celles-ci doivent être fixées selon des critères objectifs, transparents et vérifiables. Les États membres peuvent définir les critères de fixation des redevances supérieures aux coûts marginaux, soit dans des règles nationales, soit en désignant le ou les organismes appropriés, compétents pour définir ces critères





Directive européenne 2013/37/UE49



Stratégie fédérale d'open data (24 juillet 2015)



Transposition de la directive européenne au niveau fédéral (loi du 4 mai 2016)



Décret commun Région Wallonne /
Communauté française relatif à
l'ouverture des données du secteur
public (12 juillet 2017)

- L'ouverture comme règle : toutes les données qui sont collectées par les autorités dans le cadre de leurs missions sont désormais librement disponibles et réutilisables. Seules des raisons de sécurité ou de protection de la vie privée, par exemple, permettent d'y déroger.
 - Chacun peut dorénavant réutiliser des informations publiques à des fins quelconques, commerciales ou non.
 - L'administration doit mettre les données gratuitement à disposition. Seule une contribution pour les frais de mise à disposition (par exemple pour le stockage sur supports électroniques) peut encore être réclamée. Seules les autorités qui doivent tirer des revenus de la mise à disposition de leurs documents, de même que les bibliothèques, archives et musées, peuvent encore appliquer des tarifs plus élevés.
- Stratégie "open data" fédérale : stimuler la réutilisation et éliminer les obstacles :
 - Une quinzaine de lignes directrices.
 - Le but est la réutilisation gratuite sans référence à la source. Ceci facilite la combinaison de groupes de données pour le développement d'applications innovantes.
 - Les données sont proposées autant que possible dans des formats techniques qui facilitent la réutilisation (p. ex. Excel au lieu de PDF, CSV au lieu d'Excel, etc.).
 - D'ici 2020, l'État fédéral mettra ses données à disposition de manière proactive et pas seulement sur demande
 - Un portail fédéral unique est mis en place avec toutes les données publiques disponibles et utilisables.
 - Une continuité maximale sera assurée : les « réutilisateurs » doivent pouvoir compter sur la disponibilité des données dans le futur également.
 - Chaque service public développe une stratégie d'open data et désigne un responsable
- Une attention particulière pour la protection de la vie privée
 - Les données et documents publics qui contiennent des données à caractère personnel n'entrent pas en considération pour l'open data, sauf s'ils sont créés de manière entièrement anonyme.
 - En outre, des mesures sont prévues pour protéger au maximum la vie privée. C'est ainsi qu'une série d'experts, au sein de la Commission de la Protection de la Vie Privée, conseillent les services publics sur leur stratégie d'open data et les techniques d'anonymisation.





Directive européenne 2013/37/UE49



Stratégie fédérale d'open data (24 juillet 2015)



Transposition de la directive européenne au niveau fédéral (loi du 4 mai 2016)



Décret commun Région Wallonne / Communauté française relatif à l'ouverture des données du secteur public (12 juillet 2017)

- La transposition de la directive en droit belge implique une transposition au niveau fédéral ainsi qu'au niveau des entités fédérées
- La loi du 4 mai 2016 relative à la réutilisation des informations du secteur public transpose la directive 2013/37/EU au niveau fédéral





Directive européenne 2013/37/UE49



Stratégie fédérale d'open data (24 juillet 2015)



Transposition de la directive européenne au niveau fédéral (loi du 4 mai 2016)



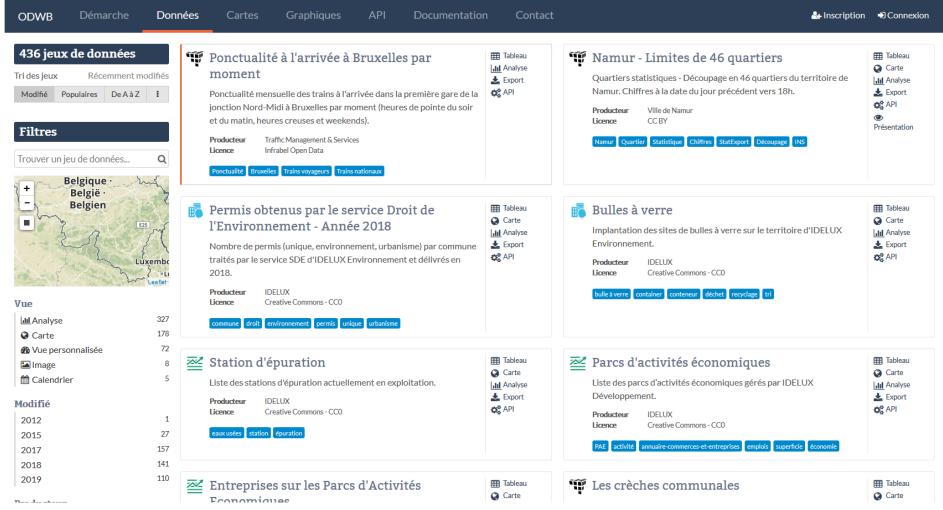
Décret commun Région Wallonne / Communauté française relatif à l'ouverture des données du secteur public (12 juillet 2017)

- Décret validant la nouvelle législation « Open Data » visant à ouvrir à tous les données au format numérique des administrations publiques de manière à pouvoir les réutiliser facilement, que l'on soit citoyen, entreprise ou même une administration.
- Ce vote donne le signal de départ officiel pour de la mise à disposition des données issues des secteurs régionaux, communautaires et locaux pour tous. Un arrêté d'exécution est attendu.





Le portail ODWB (Open Data Wallonie Bruxelles)







A retenir !





En application du cadre européen, la Belgique a mis en place un dispositif réglementaire favorisant l'usage, l'ouverture et la réutilisation des données publiques.



S'il apparaît contraignant, le RGPD constitue une opportunité pour les collectivités de se doter d'une politique de la donnée publique.





wallonia



3. Quels sont les enjeux de la donnée pour ma commune ?





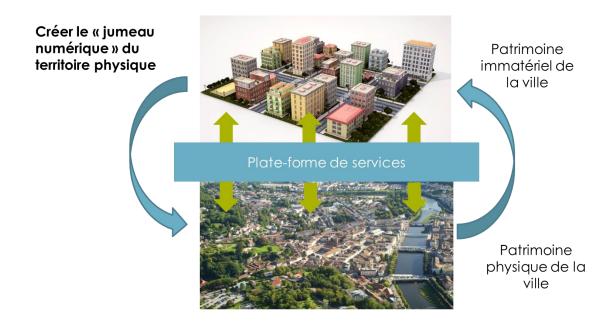
La donnée est au cœur des nouveaux enjeux des territoires

- La donnée est constitutive du **développement des services immatériels**, car ces services sont composés de données.
- La massification du numérique, la dématérialisation croissante des services publics et l'exigence par les citoyens de services en ligne toujours plus performants font désormais de la donnée un sujet incontournable pour les territoires dont ils ne peuvent plus se désintéresser.
- Sujet d'autant plus incontournable que la donnée se diffuse, se multiplie, se duplique, contribuant ainsi à une inflation de plus en plus difficilement traitable et exploitable.





La donnée est au cœur des nouveaux enjeux des territoires



Au patrimoine géophysique que constitue le territoire se superpose un patrimoine immatériel représenté par le « doublon numérique » du territoire sous la forme d'un hub ou d'une plate-forme de services plus ou moins étendue qui contribue à enrichir la qualité de service aux citoyens et aux professionnels et à renforcer l'attractivité du territoire : « City as a Platform », « City as a Service »





La donnée est au cœur des nouveaux enjeux des territoires

- Cet enjeu, stratégique, organisationnel, technologique et bien entendu économique, est au cœur du développement et de la transformation future des territoires, quelle que soit leur taille.
 - → La donnée est constitutive des services (enjeu de performance et d'efficience de l'offre de services).
 - → La donnée est consubstantielle au territoire auquel elle est rattachée (enjeu stratégique d'aménagement et de souveraineté).
 - → La donnée nourrit les technologies qui permettent la performance des services (ex : l'intelligence artificielle).
 - → La donnée contribue à la production et à la diffusion des connaissances sur un territoire (enjeu culturel, de coproduction par les citoyens et de maîtrise sociale).
 - → La donnée a une valeur (enjeu économique).





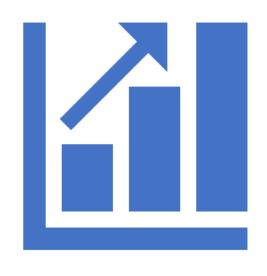
La donnée a de la valeur ...

- Depuis toujours, être informé le premier a été un avantage décisif, que ce soit en politique ou à la guerre.
- Aujourd'hui, la donnée élémentaire qui sert à élaborer l'information est produite en très grand nombre et ne peut plus être traitée par les mêmes méthodes.
- Pour être exploitée, la donnée initiale doit être transformée en code numérique. Pour lui donner du sens, il faut que l'humain la contextualise et l'interprète. Alors la donnée prend toute sa valeur et devient pertinente.
- D'une manière générale, n'oublions pas que la donnée est générée par l'Homme!





La donnée a de la valeur ...



- Les données massives : un marché mondial en plein épanouissement
 - Le marché du Big Data est évalué 125 milliards de dollars (source : IDC)
 - Dans le monde, l'ensemble des dépenses consacrées au Big Data, dans les budgets IT des grandes entreprises, représente 25% du budget total IT en 2018.
 - 61% des entreprises sont conscientes de l'utilité du Big Data en tant que « moteur de croissance à part entière ».
 - Les avantages économiques cumulés découlant de la mise à disposition de données publiques s'élèveraient à 40 milliards d'€ dans l'UE.
 - Pour la Belgique, le bénéfice net potentiel issu de l'ouverture de données publiques se chiffrerait à **900 M€** (source : Fédération sectorielle de l'Industrie Technologique Agoria (année 2013).





La donnée a de la valeur ...

- La valeur de la donnée peut être interprétée à l'égard d'un actif stratégique. Elle devient une source précieuse, puisque rare, à pouvoir être exploitée
- L'entité qui la possède peut, par exemple, devenir le point d'accès exclusif à l'information
- Les GAFAMs (demain les BATX asiatiques) et les opérateurs de services urbains cherchent à la capter
- Le cas échéant, en l'enrichissant, ces mêmes acteurs veulent la revendre aux territoires !



























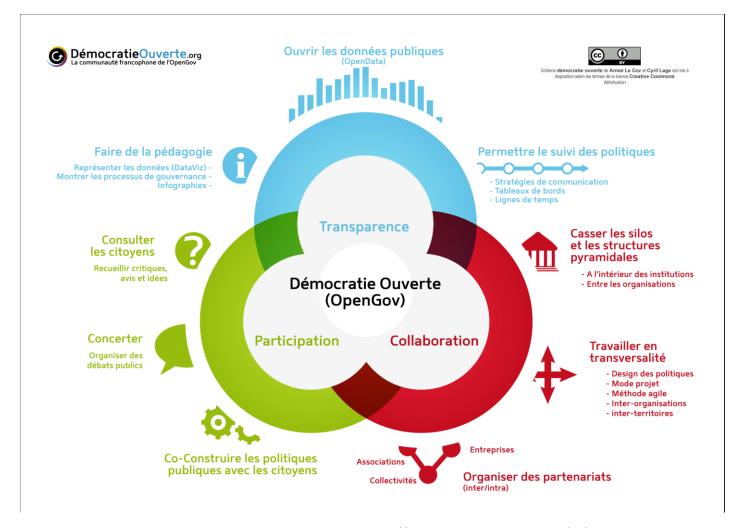
... dont il ne faut cependant pas surestimer l'importance

- Les données ne remplacent pas les services. Elles contribuent à leur conception et à leur exploitation.
- Les données demeurent fragiles et inutilisables si :
 - Elles ne sont pas rafraîchies.
 - Elles ne sont pas supportées par des systèmes techniques et une infrastructure performantes.
- Les données doivent avoir un sens et s'inscrire dans un continuum de services





La donnée a besoin de gouvernance



Source: Par Armel Le Coz — Travail personnel, CC BY 3.0, https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=21598292







A l'inverse : les risques d'une absence de gouvernance



Des problèmes d'interopérabilité



Des « trous dans la raquette »



Des difficultés à délivrer des services efficients



Des surcoûts



Une impossibilité de prendre les bonnes décisions au bon moment













LA DONNÉE A DE LA VALEUR ...



... MAIS IL NE FAUT PAS EN **SURESTIMER** L'IMPORTANCE



LA DONNÉE A BESOIN DE **GOUVERNANCE**





.be



4. Mettre en œuvre une politique publique de la donnée pour ma commune





Trois enjeux majeurs

1.

Développer l'offre de services de la commune : l'infrastructure de la donnée comme socle de l'ensemble des services

2.

Créer le « jumeau numérique » de la commune et développer ainsi son patrimoine immatériel.

3.

Transformer la gouvernance du territoire : plus de proximité avec les citoyens, plus de transparence, plus de confiance.

La donnée au cœur de l'élaboration de la stratégie du territoire vers le digital





- Initialiser et faire valider la démarche
- Définir la stratégie d'ouverture
- Organiser la démarche en mode projet
- Recenser, préparer et publier les données
- Favoriser la (ré)utilisation des données
- Fluidifier et faire évoluer les processus

A chaque collectivité, sa propre démarche!

- Il n'existe pas une feuille de route unique et parfaite pour engager une démarche publique autour de la donnée au sein d'une collectivité. La trajectoire et le cheminement dépendent du contexte et des objectifs, de l'ambition et des moyens disponibles ...
- Il s'agit d'une démarche transversale (technique, juridique, organisationnelle, et communicationnelle), collaborative et évolutive (à construire avec l'ensemble des parties prenantes, internes et externes, de manière itérative et dans le temps) qui doit s'inscrire dans l'élaboration de la stratégie territoriale vers le digital.







Sensibiliser les décideurs publics et officialiser le lancement de l'initiative par une décision (adoption d'une délibération de principe)

- Identifier l'ensemble des acteurs, internes et externes, susceptibles de participer à la démarche.
- Consulter et sensibiliser les élus, les décideurs, les services/directions, les partenaires, des représentants de la société civile ou de potentiels réutilisateurs.
- Développer / promouvoir une vision concrète de la démarche et la partager avec ces acteurs de manière à susciter leur intérêt, à recueillir leurs attentes et à repérer d'éventuels freins
- Fixer le niveau d'ambition de la collectivité en cherchant à dépasser le strict respect des obligations légales ...
- L'implication des élus comme animateurs du territoire est une condition du succès du projet !





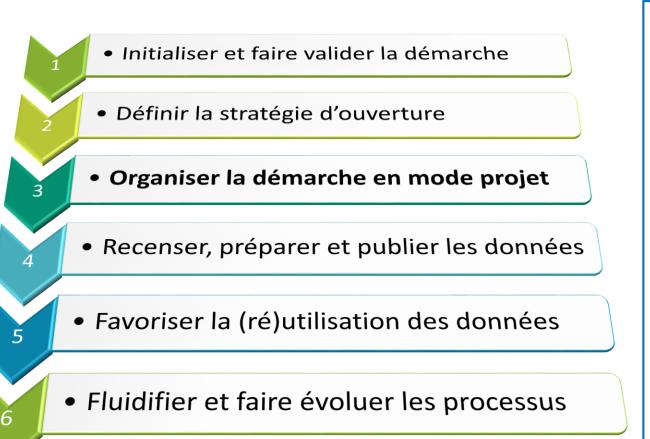
- Initialiser et faire valider la démarche
 - Définir la stratégie d'ouverture
- Organiser la démarche en mode projet
- Recenser, préparer et publier les données
- Favoriser la (ré)utilisation des données
- Fluidifier et faire évoluer les processus

Clarifier les orientations et aligner les intentions

- Quels sont les enjeux et les bénéfices recherchés ?
 - Quel est le sens du projet ? A quels objectifs répond-il?
 - Pourquoi se préoccuper des données dans ma commune ?
 - Pourquoi ouvrir ses propres données ?
 - Quel niveau d'ouverture et pour quels utilisateurs ?
- Ouelles sont les données à ouvrir ?
 - Quelles sont les données produites et par qui ?
 - Quelles sont les données prioritaires, les plus « pertinentes » à ouvrir?
 - Quelles sont les données stratégiques à ne pas ouvrir tout en respectant le cadre légal?
- Comment mettre à disposition les données ?
 - Quelle plateforme utiliser pour la publication ?
 - Quelle licence choisir pour encadrer les droits et devoirs des utilisateurs?
 - Quels formats de donnée privilégier ou respecter ?
 - Quelles fréquences de mise à jour appliquer ?







Organisation en mode projet

- Quels sont les moyens humains, techniques, et financiers à mobiliser?
- Quelles instances de gouvernance (composition et responsabilités) mettre en place ?
- Qui désigner pour assurer le portage politique ?
- Qui désigner pour coordonner la mise en œuvre (nomination d'un Chief Information Officer)?
- Quel(le)s services/directions embarquer en priorité?
- Quelle est la planification à prévoir (calendrier prévisionnel)?
- Accompagner l'ensemble des acteurs internes à la commune et externes pour les sensibiliser à la culture et au management de la donnée.





- Initialiser et faire valider la démarche
- Définir la stratégie d'ouverture
- Organiser la démarche en mode projet
- Recenser, préparer et publier les données
- Favoriser la (ré)utilisation des données
- Fluidifier et faire évoluer les processus

Actions pour assurer la mise à disposition des données

- Réaliser un inventaire des données produites (par la collectivité et ses éventuels partenaires) et définir le périmètre des données à ouvrir.
- Contrôler la qualité, consolider les données dans des formats ouverts et les anonymiser si nécessaire (attention au choix de la licence!).
- Documenter les données pour faciliter leur compréhension et leur usage en renseignant les métadonnées (descriptives, structurelles).
- Publier les données sur la plateforme prévue dans le cadre de la stratégie d'ouverture et assurer leur mise à jour en fonction de la fréquence établie.





- Initialiser et faire valider la démarche
- Définir la stratégie d'ouverture
- Organiser la démarche en mode projet
- Recenser, préparer et publier les données
- Favoriser la (ré)utilisation des données
- Fluidifier et faire évoluer les processus

Actions pour assurer la valorisation des données

- Editorialiser les données brutes en proposant des représentations visuelles facilitant leur lecture / compréhension (graphiques, cartes, etc).
- Mettre en place une organisation qui permette de mettre en œuvre les services (data factory).
- Communiquer pour promouvoir et faire connaître les données ouvertes auprès des utilisateurs réutilisateurs potentiels.
- Mettre en place des canaux d'écoute et points de contact pour interagir et recueillir les retours / propositions des (ré)utilisateurs.
- Organiser des événements pour stimuler et encourager la (ré)utilisation des données ouvertes (rencontre, hackathon, concours, appel à projets ...).





- Initialiser et faire valider la démarche
- Définir la stratégie d'ouverture
- Organiser la démarche en mode projet
- Recenser, préparer et publier les données
- Favoriser la (ré)utilisation des données
- Fluidifier et faire évoluer les processus

Passer en revue et améliorer les processus permettant de produire, de publier et de valoriser les données – Développer de nouveaux services

- <u>Production</u>: généraliser les extractions de données à partir du SI, prévoir une clause open data dans les contrats avec les délégataires (enjeu de souveraineté des territoires), standardiser et mettre en qualité le plus en amont possible.
- Publication: élargir / entretenir le référentiel des données ouvertes, automatiser les mises à jour autant que possible (flux), autonomiser les producteurs pour décentraliser la publication, autoriser le moissonnage du catalogue ...
- <u>Valorisation</u>: animer et acculturer la communauté des utilisateurs, internes et externes, pour les inciter et renforcer leur capacité à (ré)utiliser les données pour leurs propres besoins.
- Planifier la mise en œuvre de nouveaux services : développer l'infrastructure de données géographiques, développer la modélisation 3D du territoire, mettre en place le BIM-CIM du territoire,...





La nécessité d'animer pour stimuler les usages et encourager les (ré)utilisations

Les enjeux de l'animation interne

- Sensibiliser, faire connaître et démontrer l'intérêt de l'ouverture des données auprès des élus, des décideurs et des agents.
- Inciter les services producteurs à ouvrir les données qu'ils produisent et/ou à utiliser les données ouvertes pour leurs propres besoins.
- Diffuser une culture de la donnée au sein de l'organisation pour accompagner le développement des usages et favoriser la transformation de l'action publique à partir des données.
- Favoriser les échanges entre pairs pour partager des retours d'expérience et des bonnes pratiques.

Les enjeux de l'animation externe

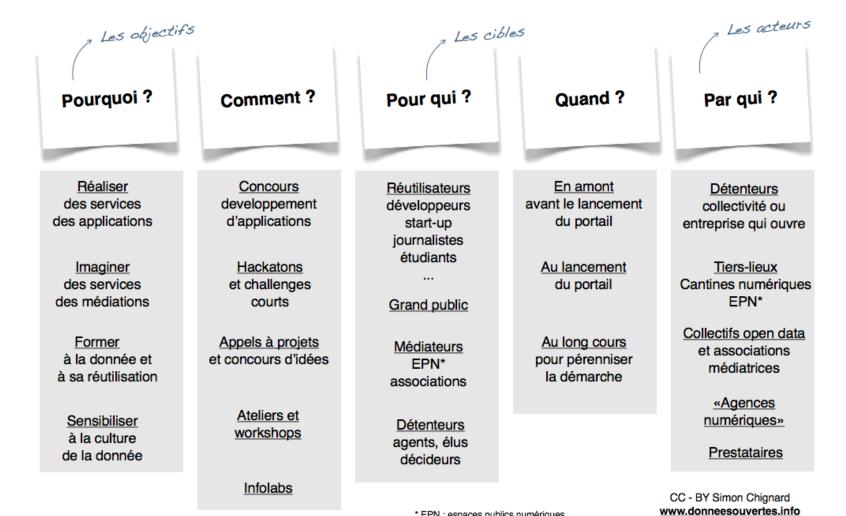
- Communiquer sur la démarche, mobiliser et interagir avec les (ré)utilisateurs (associations, entreprises, acteurs de l'enseignement et de la recherche, médias et journalistes, citoyens) pour s'assurer que les données ouvertes correspondent à leurs attentes et soient effectivement (ré)utilisées et valorisées (enjeu de la coproduction citoyenne et de l'appropriation des services par les citoyens).
- Favoriser l'ouverture de données d'intérêt territorial produites par des acteurs tiers, publics ou privés, au niveau local ou national.
- Améliorer les données produites, compléter ou produire de nouvelles données en s'appuyant sur la contribution et l'engagement citoyen.







Concevoir une animation, interne ou externe, en 5 questions







Open Data: pour quelles communes?

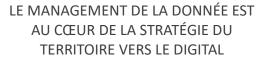
Rennes Métropole	Roubaix	Digne-les-Bains	Brocas-les-Forges
445 000 habitants	97 000 habitants	17 735 habitants	800 habitants
Ouverture en 2009	Ouverture en 2016	Ouverture en 2013	Ouverture en 2011
322 jeux de données	109 jeux de données	95 jeux de données	117 jeux de données
https://data.rennesmetro pole.fr/	https://opendata.roubaix. fr/pages/accueil/	https://www.dignelesbain s.fr/coordonnees-et- horaires-de-la- mairie/open-data/	http://opendata.brocasles forges.fr/









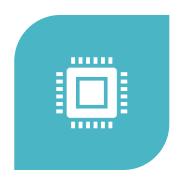




LA POLITIQUE DE LA DONNÉE NÉCESSITE UNE IMPLICATION FORTE DES ÉLUS



L'ACCULTURATION DES COMMUNES ET DES ACTEURS EST UNE CONDITION DE SUCCÈS DU PROJET DATA



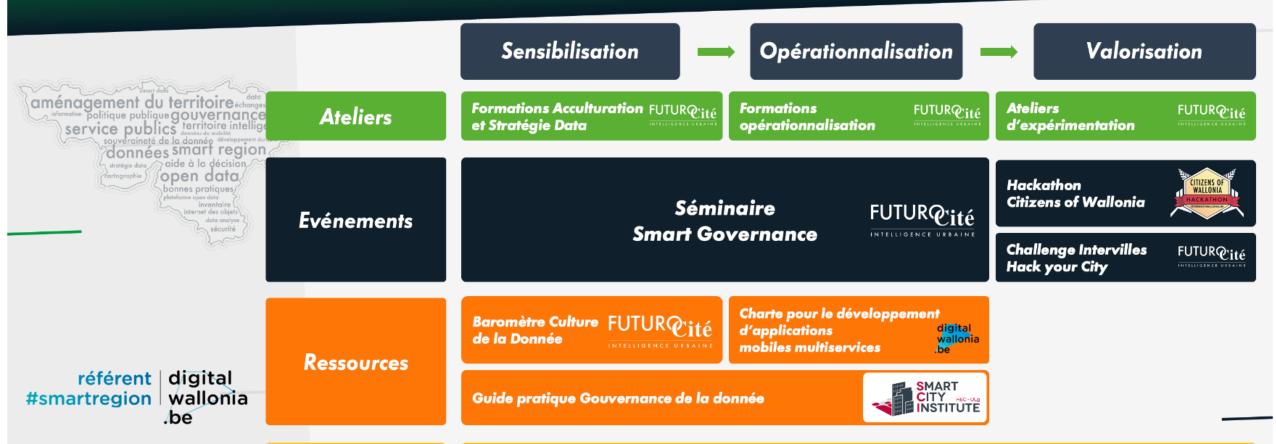
LE PROJET DATA NE DOIT PAS ÊTRE PORTÉ EN INTERNE DE LA COMMUNE UNIQUEMENT PAR LE SERVICE INFORMATIQUE.







QUELS OUTILS POUR METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE LA DONNÉE SUR MON TERRITOIRE ?





Outils

Portail Open Data ODWB

digital wallonia .be

Centre de ressources data

